



**EXTRAIT N°115/2022 DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
SÉYCHELLE

16 DEC. 2022

Date de la convocation :
Le 06 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :
Présents 24
Procurations 2
Absents 5
Excusés 2

En cours de Séance :
Présents 22
Procurations 4
Absents 5
Excusés 2

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. Yan MONPLAISIR, maire ;

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLE Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. RETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane, M. NAPOLEON Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline M. THELESTE Johan, Mme CARDOU Josiane, Mme RIERNY Sandrine, M. CIDOLIT Bertrand, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLE Eliane), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry),

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS : M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA 'DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUNDOUROM (DSU), M. Alain BONHEUR (DST), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Géraldine ALONZEAU (DSAGAJ),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et quarante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Sandrine CAVALIER-DOURE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

REGULARISATION DE CESSION D'UN LOGEMENT EVOLUTIF SOCIAL (LES) EN CONTRAT DE LOCATION-VENTE

Le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et plus particulièrement de l'accession sociale à la propriété, la ville de Saint-Joseph, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 août 1990, a donné en bail avec promesse de vente à Madame Marie Claire KECLART pour une durée de quinze ans (15 ans), la parcelle de terrain de terrain aujourd'hui cadastrée section S N° 919 d'une superficie de 1200 m², située à l'intérieur du lotissement dit de « Presqu'île » (*Les Fougères*).

Sur la parcelle susvisée reposait une « ébauche » de logement (logement évolutif social au stade gros œuvre), charge pour le preneur de procéder aux travaux d'achèvement.

La ville s'était engagée, selon les clauses du bail incluant une promesse de vente, à céder au preneur à bail, le bien concerné, à l'expiration de la période de quinze ans fixée.

L'Office CONSTANTIN, 78 rue de la République 97200 Fort de France, en charge des formalités notariales et notamment de la rédaction de l'acte de vente, a demandé au maire, sur sollicitation du comptable public, de bien vouloir soumettre à nouveau au conseil municipal, l'approbation de la vente en pleine propriété au profit de l'intéressée.

.....
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER la vente en pleine propriété de la parcelle cadastrée **S N° 919** d'une contenance de 1200 m² sise au lotissement de « Presqu'île » (*Les Fougères*), au profit de **Madame Marie Claire KECLART**.

D'AUTORISER le maire à signer tous les documents et actes afférents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 12 décembre 2022

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Pour le Maire, et par délégation
1^{er} Adjoint

Claude ADELE